



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 15/04/2025

Nombre de conseillers en exercice	16
Nombre de présents	11
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel sous la présidence de Madame le Dr Maryse ETZOL, Présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : **07/04/2025**

	Présent	Absent excusé	Absent
Dr Maryse ETZOL	X		
M. Jean-Claude MAES	X		
M. François NAVIS		X	
Mme Francette JACQUES	X		
Mme Géraldine BASTARAUD	X		
M. Edmond LANCLAS		X	
M. Joël TOTO	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON	X		
M. Kylian ROMAIN	X		
Mme Joselaine GELABALE		X	
M. Guy ACCIPE	X		
M. Jacques MALADIN	X		
Mme Kénia MALADIN-NEBOT		X	
Mme Betty BESRY		X	
M. Salif FABULAS	X		
M. Francky RODOMOND	X		

Secrétaire de séance : Mme Maguy FUMONT-SAMSON

Délibération n°2025-04-31
APPEL A PROJET PROGRAMME D'ACCELERATION
DE LA REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES (REUT) EN LITTORAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'appel à projet relatif au programme d'accélération de la réutilisation des eaux usées traitées en littoral ;

Madame la Présidente expose :

L'unique ressource en eau de Marie-Galante est sa nappe phréatique. Depuis quelques années, celle-ci est sous tension avec un rechargement plus complexe comme l'atteste les arrêtés de restriction des usages de l'eau pris par le Préfet en 2023 et 2024, notamment. En 2023, le territoire a été sous restriction durant 3 mois (juillet à septembre). En 2024, l'arrêté a été reconduit durant 8 mois (mars à octobre). Il est donc essentiel pour la CCMG de pouvoir réduire la pression sur la nappe, en réduisant certains prélèvements.

La réutilisation des eaux usées traitées (REUT), et plus largement, le recours aux eaux non conventionnelles est donc une solution à explorer qui mérite réflexion.

Globalement, la REUT peut répondre à la fois à des enjeux qualitatifs – prévention de l'eutrophisation ou des algues vertes, et quantitatifs – en réduisant les déficits hydriques localement ou en se substituant à l'eau potable ou aux eaux souterraines dans des zones de tension ou d'aquifères limités.

Elle présente également l'avantage dans les secteurs de tourisme estival de produire plus d'eaux usées traitées en période critique d'irrigation et d'arrosage.

D'autre part, la REUT s'inscrit dans le cadre d'un projet de territoire, non seulement par rapport à la question de l'eau mais plus largement, en intégrant les enjeux et les futurs désirables du territoire en matière d'énergie, d'activités économiques, de démographie, de paysage, de santé, de salubrité, de sécurité alimentaire, etc.

Un plan d'action, le « Plan Eau », a été mis en place pour une gestion plus résiliente et concertée de la ressource. Il prévoit notamment la valorisation des eaux dites « non-conventionnelles » avec pour objectifs de développer 1 000 projets de réutilisation sur l'ensemble du territoire d'ici 2027 et de multiplier par dix le volume d'eaux usées traitées réutilisées pour d'autres usages d'ici 2030.

La priorité du gouvernement est de développer la REUT sur le littoral pour valoriser au maximum l'eau douce avant son rejet en mer et éviter un rejet dans une zone sensible, à condition que cette solution ne déséquilibre pas le fonctionnement des écosystèmes littoraux ou les activités économiques.

Dans cet objectif, l'Etat a confié le pilotage d'un programme d'accélération de la REUT en littoral à l'ANEL et au CEREMA, avec le soutien des Agences de l'Eau, de la Banque des Territoires et de l'Office Français de la Biodiversité.

Les collectivités lauréates du programme bénéficient :

- D'un accompagnement financier des Agences de l'Eau et de la Banque des Territoires dans l'hexagone, et de l'Office Français de la Biodiversité en Outre-Mer ;
- D'un accompagnement technique du CEREMA pour le montage et le suivi des études.

Pour mûrir sa réflexion sur le sujet de la REUT, la CCMG souhaite bénéficier du soutien financier et de l'expertise technique des institutions précitées. En effet, l'appel à projet « Programme d'accélération de la REUT en milieu littoral » permet de financer une étude qui incite à :

- Evaluer l'opportunité de la REUT à l'échelle d'un territoire, et à analyser le potentiel de REUT sur plusieurs stations d'épuration ou unités de valorisation d'EUT du territoire, en priorité dans les zones présentant de fortes tensions sur la ressource.
- Se concentrer sur les stations d'épuration urbaines pour lesquelles les collectivités sont compétentes, et analyser autant que possible dans les zones géographiques reconnues en tension, l'opportunité d'utilisation d'eaux issues de stations d'épuration industrielles.

Le plan de financement de cette étude serait le suivant :

Financier	Montant HT	Taux
OFB	80 000€	80 %
Office de l'Eau	20 000€	20 %
TOTAL	100 000€	100 %

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 11 voix pour et 1 abstention (M. Guy ACCIPÉ)

DECIDE

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à porter la candidature de la CCMG à l'appel à projet programme d'accélération de la réutilisation des eaux usées traitées en littoral ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : **22 AVR. 2025**
- L'affichage le :

22 AVR. 2025

Dr Maryse ETZOL

Présidente de la CCMG

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr